
Tarif 2025 pour le contrôle de l'usage d'un logo étranger

Tarifs pour les producteurs et transformateurs établis en Belgique pour le logo Bio Suisse (Suisse), Naturland (Allemagne) ou pour AB (France). Ce tarif complète les tarifs des producteurs et transformateurs pour les coûts de contrôle qui sont d'application dans le cadre du contrôle de la méthode de production biologique selon Règlement UE n° 2018/848.

La redevance se calcule sur base annuelle (année civile) de la façon suivante:

Bio Suisse

- pour transformateurs : € 634
par produit avec logo étranger: € 23,50
- pour producteurs: € 329 (contrôle maximum 1h)
- Chaque heure supplémentaire sera facturée à 150€

Naturland

- pour transformateurs : € 634
par produit avec logo étranger: € 23,50
- pour producteurs: € 329 (contrôle maximum 1h)
- Chaque heure supplémentaire sera facturée à 150€

AB-logo

- pour transformateurs : € 164
par produit avec logo étranger: € 23,50
- pour producteurs: € 164

Tous les prix mentionnés ci-dessus sont excl. TVA.

Ces tarifs sont uniquement valables si le contrôle du logo étranger s'effectue en même temps que le contrôle sur la législation biologique appliquée en Belgique. Pour des missions de contrôle à l'étranger une estimation des frais sera faite.

Un extra site sera facturé selon le document *bio trf bvw vl f*, par exemple un extra site de stockage externe ou activités de préparations, en cas que ce site ne peut pas être inclus dans les heures du contrôle annuel pour la production biologique dans l'entreprise.

Contrôles supplémentaires

La redevance peut être augmentée si des contrôles supplémentaires sont nécessaires.

- Lorsque la mission de contrôle est rendue difficile par exemple: des locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, en cas de fraude ou de non-conformités
- Quand, sur base du règlement des sanctions, un contrôle renforcé est prononcé pour une non-conformité constatée
- Au cas où le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale.

La durée des contrôles supplémentaires seront facturés selon le tarif de € 177 par heure sur place dans l'entreprise, et sont inclusif frais de déplacement. Des contrôles supplémentaires pour lesquels un déplacement n'est pas requise, seront facturés selon le tarif de € 80 par heure. Des frais d'éventuels analyses ne sont pas inclus.